

## **Conférence de presse de l'ARD du vendredi 5 juin 2026**

Mesdames et messieurs les journalistes,

Distingués invités,

Camarades militants et cadres de l'ARD,

Mesdames, messieurs,

Au nom de notre plateforme politique, je vous remercie infiniment d'avoir répondu favorablement à l'invitation que nous vous avons adressée, de participer à la présente Conférence de presse qui s'articulera autour de trois points d'une intense et brûlante actualité dans notre pays, à savoir :

**1- Les émissions obligatoires internationales par l'Etat/PCT et la flambée de la dette publique qu'elles engendrent ;**

**2- La gestion calamiteuse des passeports congolais par les pouvoirs publics, l'opprobre qu'elle génère sur l'image du Congo à l'international, la marchandisation des passeports congolais et les tracasseries administratives dont sont victimes les Congolais demandeurs du passeport national ;**

**3- La décision annoncée par le président de la République, de supprimer les visas d'entrée au Congo, pour tout ressortissant des 53 Etats africains, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 : ses effets.**

Distingués invités,

Mesdames, messieurs,

Comme le dit un adage populaire : « **un malheur n'arrive jamais seul** ». En effet, alors qu'il est déjà quotidiennement soumis à une galère extrême, marquée entre autres par, des pénuries chroniques d'eau potable, d'électricité et de carburant, la baisse drastique de son pouvoir d'achat, la montée en flèche des prix des denrées alimentaires de première nécessité, la vie chère, l'explosion exponentielle de la morbidité et de la mortalité sur l'ensemble du territoire national, les violences politiques et les violences criminelles, la cessation des paiements courants et l'extrême pauvreté qui en découle, **le peuple congolais est à nouveau accablé** par la flambée de la dette publique, la marchandisation du passeport national et surtout, la décision du président de la République d'ouvrir grandement et sans contrôle les portes du Congo aux ressortissants des 53 Etats africains.

## **I- Des emprunts obligataires sur le marché financier international et du surendettement abyssal qui en résulte pour le Congo**

Incapable de promouvoir une véritable politique économique génératrice de croissance, d'emplois décents et de bien-être social pour les populations congolaises depuis près de 42 ans de pouvoir sans partage, l'Etat/PCT recourt désormais de façon permanente à des émissions obligataires internationales, toute chose qui aggrave considérablement la dette publique du Congo dont l'encours était déjà de 8 mille milliards 500 millions de francs CFA (soit 99% du PIB) en 2024.

Qu'on nous comprenne bien. Pour notre plateforme politique, la dette publique n'est pas un mal en soi. Sur le plan des principes, on distingue généralement deux catégories de dettes publiques : la bonne dette publique et la mauvaise dette publique. Une dette publique est réputée bonne lorsqu'elle sert à financer des investissements utiles, c'est-à-dire, à soutenir l'activité économique, aux fins de générer de la croissance et des emplois décents. Dans ce cas de figure, la dette constitue un facteur de progrès, c'est-à-dire, un levier de développement, car, elle permet d'investir dans des créneaux porteurs de croissance et de surmonter des difficultés temporaires. Ne l'oublions pas : l'investissement productif est un moteur essentiel de la croissance économique.

**Par contre**, une dette publique est réputée mauvaise lorsqu'elle sert à financer des dépenses improductives, ou à assurer seulement le service de la dette, c'est-à-dire, à payer les dettes antérieures. Dans ce cas de figure, la dette passée nourrit une hausse de la dette présente qui prépare une flambée de la dette future ; le coût de la dette occupe alors une part croissante du budget courant et limite les moyens disponibles pour financer l'économie réelle. Dans cette hypothèse, la dette constitue un frein au développement du pays. Avec les émissions obligataires permanentes sur le marché financier international dont on sait qu'elles servent à refinancer les dettes antérieures, nous sommes en présence d'une mauvaise dette publique.

En effet, depuis un certain temps, disons même ces dernières années, le gouvernement congolais a opté, dans le cadre de la gestion technique de la dette publique, pour des opérations de reprofilage ou de refinancement permanent de la dette et des émissions de titres publics à court terme sur le marché bancaire de la BEAC, le marché financier de la CEMAC et le marché financier international. Il emprunte pour rembourser les dettes antérieures et non pas pour investir dans des secteurs porteurs de la croissance et de la richesse. Les émissions obligataires internationales auxquelles il recourt ne produisent pas de la croissance et de la richesse ; au contraire, elles aggravent le poids de l'endettement et accroissent la dépendance du pays aux marchés financiers.

Pourtant, chaque année il est adopté un budget d'investissement. Dans ce cadre, le pays a même engrangé des excédents budgétaires de 14 mille

milliards de francs CFA entre 2003 et 2014. Cependant et curieusement, les quelques projets réalisés par l'Etat/PCT de 2003 à ce jour, l'ont été sans exception, **sur emprunts, le plus souvent gagés sur le pétrole**. La question se pose dès lors de savoir où est donc passé tout l'argent inscrit dans les différents budgets d'investissement ? Où sont passés les 14 mille milliards de francs CFA des excédents budgétaires prétendument dédiés aux générations futures ?

Aujourd'hui, l'encours de la dette publique atteint les 120% du PIB. Malgré cette dette abyssale, le Directeur général de la CCA a déclaré lors des Assemblées générales annuelles de la BAD, tenues à Brazzaville du 24 au 29 mai 2026, que : « **La dette publique du Congo est soutenable** ». Comme on peut le constater aisément, il y a un profond fossé entre cette déclaration tonitruante et la réalité sur le terrain, car, la crise budgétaire, les tensions de trésorerie, la cessation des paiements courants, les retards de paiement du service de la dette, les besoins de financement criards apportent un cinglant démenti aux allégations mensongères, démagogiques et hypocrites du DG de la CCA. La dette publique congolaise n'est pas maîtrisée. Le rééchelonnement ne réduit pas la dette ; il en augmente le coût total à cause des intérêts supplémentaires.

D'ailleurs, des sources bien informées, proches du ministère des Finances et du Budget affirment que, d'après des experts du FMI, de la BAD et de la CEMAC, la dette publique congolaise est inexplicable, entretenue et artificiellement gonflée par certains décideurs et gestionnaires véreux et experts en surfacturation, sous le couvert de sociétés-écrans dont ils sont les vrais propriétaires.

Victime de la dette publique excessive actuelle, le peuple congolais en vient à se demander, **où va l'argent du pétrole du Congo**, ce pays, réputé être le 3<sup>ème</sup> producteur de l'or noir en Afrique au Sud du Sahara. Avec une population de 6 millions d'habitants seulement, une production pétrolière de près de 120 millions de barils par an et des milliers de mètres cubes de gaz, le Congo ne devrait pas s'endetter de façon aussi outrancière.

Il faut encore ajouter que le non rapatriement au Congo par les pouvoirs publics des recettes d'exportation en général, des revenus générés par le pétrole, le bois et les mines solides en particulier, impacte très négativement les réserves internationales de change de la CEMAC. Pour rappel, par plusieurs fois ces temps derniers, le Congo a été mis en demeure par les autres pays membres de la CEMAC, de rapatrier dans l'urgence ses recettes d'exportation. Jusqu'à ce jour, il fait la sourde oreille et refuse obstinément de s'exécuter. Le temps est venu pour lui de revenir à la raison et d'entendre le cri de cœur des autres pays membres de la CEMAC

## **II- La gestion calamiteuse des passeports congolais**

L'article 22 de la Constitution du 25 octobre 2015 dispose : « Tout citoyen congolais a le droit de circuler librement sur l'ensemble du territoire

national, d'en sortir librement et d'y revenir, sauf si cette liberté fait l'objet de restriction par voie judiciaire ou administrative ».

L'exercice de ce droit exige en amont la possession d'une pièce nationale d'identité et d'un passeport congolais valide. Or, la délivrance de ce dernier est un véritable parcours du combattant. En effet, certains décideurs et gestionnaires du service des passeports ont transformé le passeport congolais en une **marchandise rarissime** qu'ils vendent à prix d'or. Alors que, le prix officiel du passeport ordinaire est fixé à cinquante mille francs CFA, le Congolais landa est contraint, la mort dans l'âme, de payer entre cent et cent cinquante mille francs CFA, voire plus, ce sésame, ceci, après de multiples tracasseries administratives et un délai d'attente allant de trois (3) à six (6) mois, voire un (1) an. Plus grave, le passeport diplomatique congolais est attribué **à des étrangers**, au prix exorbitant de **trois millions cinq cent mille francs CFA, le passeport.**

Sur ce sujet, la visite effectuée par le nouveau ministre de l'intérieur à la préfecture de Brazzaville a révélé que sur mille passeports programmés dans la machine de JOB Production, neuf cent cinquante un (951) sont attribués à des étrangers (Libanais, Pakistanais, Ouest-africains, Congolais de la RDC, Mauritaniens, Nigériens, Rwandais, Centrafricains, Tchadiens, etc.) dont plusieurs appartiennent à des groupes criminels et sont recherchés comme terroristes au Mali, au Burkina-Faso, au Nigéria, en Mauritanie, en Israël, et aux USA. L'un des exemples les plus emblématiques à cet égard, est le chef rebelle centrafricain de la **SELEKA, Meskine**, qui voyage à l'étranger avec un **passeport diplomatique congolais.**

Du fait de l'attribution du passeport congolais à des étrangers parmi lesquels il a été identifié des éléments de groupes criminels internationaux, les USA ont décidé d'interdire l'entrée sur leur territoire à tout détenteur du passeport congolais. Toutes les arnaques orchestrées par le pouvoir congolais dans l'attribution des passeports nationaux à des étrangers ont terni l'image du Congo à l'international. Pour mettre un terme à la mal-gouvernance chronique des passeports congolais, il est urgentissime d'instaurer un système transparent de production et d'attribution de ces passeports, qui ne doivent plus jamais être délivrés à des étrangers.

### **III- De la suppression des visas d'entrée en République du Congo pour tout Africain ressortissant des 53 Etats africains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027**

Dans le discours qu'il a prononcé lors de la célébration de la journée de l'Afrique, le président congolais a annoncé solennellement, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, les visas d'entrée au Congo seraient supprimés pour tout ressortissant des 53 pays d'Afrique. Cette décision a de nombreuses conséquences négatives pour le Congo et son peuple. Elle porte une grave atteinte à la souveraineté nationale, à la sécurité publique, à la défense nationale et à l'identité congolaise. Elle fait courir au pays le danger « d'un

grand remplacement », c'est-à-dire, d'une situation dans laquelle le nombre des étrangers serait supérieur au nombre des nationaux.

En premier lieu, cette décision viole l'article 125 alinéa 2 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui dispose : « Les sujétions imposées aux citoyens en leurs biens et personnes, dans l'intérêt de la défense nationale et de la sécurité publique sont du domaine de la loi ». Seule donc, une loi votée par les deux chambres du Parlement peut autoriser la suppression des visas d'entrée au Congo-Brazzaville. Or, cette loi n'existe pas. Comme à son habitude, le président de la République a pris sa décision en violation de la Constitution en vigueur. Pourtant, il y a un peu plus d'un mois seulement, lors de sa prestation de serment, le 16 avril 2026, ce, conformément à l'article 77 de la Constitution, il a juré « de respecter et de faire respecter la Constitution, de préserver l'unité nationale, l'intégrité du territoire national, la souveraineté et l'indépendance nationale ».

En supprimant les visas d'entrée au Congo sans contrôle et en ouvrant toutes grandes les frontières du Congo à tous les ressortissants des 53 pays africains, ce, sans contrôle ni garantie de réciprocité comme cela est d'usage en diplomatie, le président de la République met gravement en danger la sécurité publique au Congo et donne carte blanche à des individus dangereux et appartenant à des groupes criminels, tels, les Boko Haram, les intégristes djihadistes du groupe Etat islamique, les Kulunas de la RDC, les groupes criminels rwandais, centrafricains, tchadiens, etc., pour entrer librement au Congo, y créer une insécurité permanente, ou s'emparer par la force des terres congolaises. Dans ce cadre, les Rwandais à qui l'Etat/PCT avait déjà cédé 980 km<sup>2</sup> des terres congolaises trouveront là, l'occasion d'envahir le Congo, d'occuper des pans entiers de son territoire et d'y installer des enclaves rwandaises. Rappelons-nous l'histoire du Kosovo et n'oublions pas que le pouvoir expansionniste rwandais est à la recherche d'espaces géographiques pour loger le surplus de sa population.

La décision du président de la République de supprimer les visas d'entrée au Congo pour tous les africains fait aussi peser sur le Congo le grave danger de perte de l'identité congolaise. Comme chaque Congolais le sait, au-delà de la diversité des identités ethniques, le peuple congolais a en partage, **une identité nationale**, caractérisée entre autres par, la communauté de territoire, les mêmes langues (lingala et munukutuba), les mêmes us et coutumes, les mêmes croyances, des habitudes alimentaires, vestimentaires et culturelles communes. L'entrée au Congo sans contrôle d'une immigration africaine fait courir aux Congolais, le danger de perdre leur identité nationale et de connaître le phénomène dit « du grand remplacement ». En effet, le Congo-Brazzaville n'est peuplé que par six millions d'habitants. S'il y entrait plus d'étrangers de nationalité africaine que de nationaux, le Congo deviendrait un repaire d'apatrides.

Par ailleurs, sur le plan économique, l'expérience enseigne que tous les secteurs de l'économie informelle au Congo sont occupés par des étrangers

d'origine africaine, à telle enseigne que tous les vendredis entre 13 et 15 h, toutes les échoppes des quartiers populaires sont fermées parce qu'elles appartiennent à des étrangers africains de confession musulmane qui dans cet espace de temps vont à la prière. De même, les gros commerçants d'origine africaine, installés au Congo n'investissent pas dans le pays d'accueil et rapatrient systématiquement leurs bénéfices dans leurs pays d'origine. De plus, ils ne recrutent pas leurs mains-d'œuvre dans la population congolaise, mais font venir leurs travailleurs de leurs pays d'origine.

Comme l'a écrit avec raison un internaute anglais dans les réseaux sociaux :

*(...) Comment ouvrir totalement un pays qui n'a même pas encore protégé son propre peuple économiquement, territorialement et socialement ? Un pays qui ne protège pas ses terres, sa souveraineté économique, ses opérateurs économiques nationaux et ses jeunes, finit toujours par perdre progressivement le contrôle de lui-même (...).*

Un Etat responsable doit se garder d'ouvrir grandement ses portes sans protection. **L'ouverture sans protection est une faute politique.** Notre plateforme politique n'est pas xénophobe. Nous ne nourrissons aucune haine pour les étrangers en général, les ressortissants des autres pays d'Afrique en particulier. **Le Congo-Brazzaville est une terre hospitalière, ouverte sans exclusive sur le monde, mais les Congolais sont très jaloux de leur identité nationale et y veillent comme à la prunelle de leurs yeux.** Aujourd'hui, partout dans le monde, toutes les nations se barricadent contre l'immigration sans contrôle, d'où qu'elle vienne, en mettant en place des dispositifs de protection de leur souveraineté nationale et de leur identité particulière. Même Thomas SANKARA, le plus grand des panafricanistes après KWANE KWRUMA aurait désapprouvé la décision du président congolais. Du reste, même les anciens présidents congolais n'ont jamais pris une décision aussi antinationale.

Fait à Brazzaville, le 5 juin 2026

Pour la Conférence des présidents

Mathias DZON